Nations Unies S/2017/907



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2018 et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les 60 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et présente la situation politique et opérationnelle au Darfour ainsi que les principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, notamment les violations de l'accord sur le statut des forces, au cours de la période allant du 15 août au 15 octobre 2017. Il décrit également les mesures prises par la MINUAD pour atteindre ses objectifs et fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S2017/437).

II. Analyse du conflit

2. Bien qu'il n'y ait pas eu d'affrontements ouverts entre les forces gouvernementales soudanaises et les groupes armés du Darfour au cours de la période considérée, la campagne de collecte d'armes lancée par le Gouvernement a mis en évidence des tensions impliquant des milices tribales précédemment alliées avec le Gouvernement, et a entraîné un renversement d'alliances entre divers groupes. Dans le même temps, les affrontements intercommunautaires et les hostilités se sont poursuivis, dont beaucoup sont imputables à des différends non réglés au sujet de la gestion des terres et de la propriété, en dépit des efforts de réconciliation menés par les autorités locales, avec l'appui de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies. La mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour visant à s'attaquer à ces questions en suspens est restée lente, entravée par le manque de présence, de capacités et de ressources des Commissions et du Fonds restants sur le terrain, qui avaient été établis en vertu du Document de Doha. Aucun retour massif de personnes déplacées n'a eu lieu, et l'ensemble de la situation humanitaire est demeurée inchangée, sans d'importants déplacements signalés

17-18599 (F) 311017 011117





Nouvelles tensions dans le cadre de la campagne de désarmement

3. Aucun affrontement entre le Gouvernement et les groupes rebelles au Darfour n'a été signalé. Le 8 octobre, le Gouvernement a prolongé le cessez-le-feu unilatéral jusqu'à la fin de décembre. Dans l'intervalle, les parties non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et leurs anciens ennemis, à savoir les milices tribales qui ont appuyé des opérations anti-insurrectionnelles, ont rallié le camp de ceux qui s'opposent à la campagne de collecte d'armes lancée par le Gouvernement en août. Musa Hilal, un Rizeigat du nord qui exerce une forte influence sur les gardes-frontières, a catégoriquement dénoncé la campagne et le plan visant à les intégrer dans les Forces d'appui rapide. Le 9 août, l'Armée de libération Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) a indiqué que les mouvements armés au Darfour ne remettraient pas leurs armes, à moins qu'une réforme globale du secteur de la sécurité ne soit engagée. Le 19 août, l'Armée de libération Soudan faction Abdul Wahid (ALS/AW) s'est félicitée de la position de Moussa Hilal et offert de collaborer avec lui dans le cadre du rejet du processus. Le 24 août, Gibril Ibrahim, le chef du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), a demandé que le processus soit mis en veilleuse jusqu'à ce qu'un accord de paix global soit conclu. D'autres forces précédemment alliées au Gouvernement, dont deux milices arabes issues des tribus Korgibba et Savana ont déclaré leur appui à Musa Hilal le 19 août, et 76 officiers de la 20e Division des forces armées soudanaises dans l'État du Darfour oriental ainsi que certains éléments des Forces d'appui rapide auraient rejoint Hilal le 20 août. En outre, Nour Al Din Zurg, le dirigeant de la faction Zurg/Armée de libération du Soudan, qui avait signé un accord de paix avec le Gouvernement en 2015, a rejoint Hilal le 22 août.

4. La campagne de désarmement a à ce jour suscité des réactions diverses dans les États du Darfour. Aucun incident n'a certes été signalé dans l'État du Darfour-Sud, mais la saisie de véhicules non immatriculés dans l'État du Darfour-Ouest a entraîné le meurtre d'un soldat des Forces armées soudanaises à Mornei et à la blessure d'un arabe membre de la tribu Awlad Janoub à el Salam par la police soudanaise le 12 septembre. La MINUAD a également reçu des informations faisant état de situation en matière de sécurité tendue à Mornei, dans l'État du Darfour-Ouest, en raison du refus des communautés arabes de coopérer à la campagne de collecte d'armes. Au Darfour oriental, trois jeunes Maaliya ont été arrêtés et emprisonnés à Abou Karinka, tandis qu'un groupe d'anciens gardes-frontières de la tribu des Rezeigat auraient introduit en contrebande des armes lourdes dans l'État du Darfour-Nord. Dans le Darfour-Nord, domicile de Moussa Hilal, le Président soudanais Omar à ce jour Hasan al-Bashir aurait ordonné au Gouverneur le 23 août « réagir vigoureusement face à toute tentative visant à déstabiliser la sécurité ». Les 21 et 23 septembre, les Forces d'appui rapide auraient affronté les forces de Hilal dans la zone de Bir Magi près des frontières avec la Libye et à Dongola dans l'État du Nord du Soudan respectivement. Le 12 octobre, le Gouverneur du Darfour-Nord a annoncé l'arrivée de 10 000 membres des Forces d'appui rapide pour soutenir la campagne de désarmement, alors que la mobilisation des éléments de ces mêmes Forces a également été signalée à proximité de Kabkabiya, où la mine d'or de Jebel Amir est située.

5. Des affrontements mettant aux prises les Forces d'appui rapide ont été signalés à plusieurs autres occasions. Le 22 août, dans le Darfour-Ouest, des hommes non identifiés ont échangé des tirs avec des membres de ces Forces dans la zone d'Adikong, à 26 km à l'ouest d'El Geneina, tuant un de leurs officiers. Les Forces d'appui rapide et les milices arabes se sont mobilisées, accusant les forces tchadiennes de l'incident; les Forces d'appui rapide ont également attaqué un groupe d'éléments Zaghawa provenant du Tchad et saisi leurs véhicules. Les Forces armées soudanaises et les forces conjointes soudano-tchadiennes ont été déployées pour désamorcer les

tensions dans la région. Dans le Darfour-Nord, le 28 août, un groupe constitué d'éléments des Forces d'appui rapide a tué un agent de la Police de réserve centrale dans la ville de Maliha, au nord-est d'El Fasher, suite à une altercation. En représailles, des membres de cette Police ont bloqué l'accès à la ville, restreignant tous les mouvements et exigé que les Forces d'appui rapide livrent les auteurs. Les autorités gouvernementales sont intervenues pour désamorcer les tensions.

6. La situation en matière de sécurité à Sortoni (Darfour septentrional), demeurait précaire, avec la présence continue de l'Armée de libération du Soudan-Défense populaire(ALS/DP) dirigée par le « général » Sadiq. Le 3 septembre, un groupe de nomades arabes s'est mobilisé pour attaquer le lieu de rassemblement des personnes déplacées à Sortoni, dénonçant le vol de bétail auquel se seraient livrés des éléments par l'ALS/DP à cet endroit. Sadiq a nié l'accusation, tout en annonçant son refus de rejoindre les forces armées soudanaises pour cause de non-respect par le Gouvernement de ses engagements, et faisant allusion à la possibilité qu'il y avait pour lui de réintégrer l'ALS/AW. Le 6 septembre, Sadiq accompagnés de 90 éléments de l'ALS/DP ont quitté Sortoni pour Lugo à Rockero, localité située à 65 km au nord-est de Nertiti, dans l'État du Darfour central. Entre-temps, le 15 septembre, la MINUAD a reçu des informations indiquant que l'ALS/DP avait imposé une taxe sur les négociants à l'intérieur du lieu de rassemblement de Sortoni, que Sadiq a prétendu utiliser pour assurer la protection des personnes déplacées pendant la saison agricole, et l'achat de munitions et d'uniformes pour son groupe.

Conflits intercommunautaires

7. Les conflits intercommunautaires se sont poursuivis, bien que dans une moindre mesure, principalement au sujet des différends relatifs aux terres de culture, les pâturages, l'eau et le bétail. Huit affrontements ont fait 19 morts, contre 10 qui en auraient provoqué 74 au cours de la période précédente. Cette diminution peut être attribuée à des interventions efficaces des autorités locales.

8. Au Darfour central, le 21 août, deux incidents distincts, ont entraîné la mort d'un Salamat à Bindisi et d'un Fallata non loin d'Oum Doukhoun. Les deux affaires ont été réglées par la suite par leurs responsables communautaires qui se sont entendus sur une indemnisation. Dans le Darfour-Nord, le 11 septembre, des éleveurs Ereigat ont tué un agriculteur à Wadi Mondow, près de Korma. Dans le même temps, les tensions suscitées entre les Maharia des Rizeigat du Nord et des éléments de l'ALS-AW par le vol de bétail se sont aggravées aux point de conduire à l'enlèvement et au meurtre d'un commandant de l'ALS/AW en juillet, et à l'enlèvement d'un membre Maharia des gardes-frontières le 15 août, ce qui a amené des Maharia armés à menacer de s'attaquer au marché de Nertiti et à la zone de Straha le 21 août. En outre, deux civils ont également été tués par des nomades à Buley à cause d'un vol de bétail le 14 septembre. Dans le Darfour-Sud, un Fallataa été tué à Toulous lors d'un incident découlant d'un vol de bétail.

9. Au Darfour oriental, à la suite des affrontements entre les Maaliya et les Rezeigat en juin et juillet, le Gouverneur a adopté un décret le 16 août, enjoignant aux commissaires de toutes les localités de l'État de relever les chefs locaux (oumda) de leurs fonctions faute de pouvoir endiguer le conflit. Par la suite, 194 oumda de cinq communautés ont été démis des leurs, dont 105 de la tribu des Rizeigat, 45 de celle des Birgid, 30 de celle des Maaliya, et sept de l'administration autochtone des Bago ainsi que sept de celle des Khazan Jadeed. Les tensions se sont certes atténuées par la suite, mais on a tout de même craint que ces mesures ne viennent affaiblir davantage les institutions traditionnelles.

Violences commises contre les civils et violations des droits de l'homme

10. La situation générale des droits de l'homme au Darfour est demeurée tendue et instable, aggravée par la prolifération des armes et la non-application des lois ainsi que la faiblesse des institutions judiciaires. Comme ce fut le cas lors de la précédente période considérée, des personnes déplacées et d'autres personnes vulnérables ont continué d'être victimes de harcèlement, de meurtres, de pillages de biens, de tirs aveugles à l'intérieur et aux alentours des camps et de l'insécurité générale.

11. La MINUAD a recensé 72 cas de violations des droits de l'homme et de sévices concernant 253 victimes, dont 16 mineurs (15 filles et 1 garçon) et 30 femmes, contre 82 cas concernant 124 victimes, dont 15 mineurs au cours de la période précédente. Les violations du droit à la vie étaient à l'origine de sept affaires concernant huit victimes, les violations du droit à l'intégrité physique (coups et blessures) représentaient 30 cas concernant 146 victimes et les enlèvements correspondaient à six affaires concernant 27 victimes. Il y a eu 27 cas de violence sexuelle et sexiste, sous forme de viol et tentative de viol impliquant 31 victimes, dont 15 toutes mineures et deux cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale concernant 41 victimes. La violence à l'égard des femmes dans les conflits armés n'a rien perdu de son intensité. Les problèmes de restrictions d'accès aux zones où des incidents se sont produits et le non-signalement des cas par certaines victimes de violences sexuelles à cause de la stigmatisation et de l'accès limité des femmes à la justice, en particulier dans les zones reculées, ont persisté.

12. Au total, la MINUAD a confirmé 53 cas de violations des droits de l'homme et de sévices (149 victimes), mais les 19 restants (104 victimes) n'ont toujours pas pu l'être pour différentes raisons liées notamment aux restrictions d'accès. Sur les 72 cas signalés, cinq concernant 39 victimes auraient été le fait de forces de sécurité gouvernementales et de groupes auxiliaires, 15 impliquant 16 victimes auraient été perpétrés par des civils de sexe masculin, dont un mineur, les 52 cas restants ayant fait 198 victimes seraient imputables à des hommes armés non identifiés, dont certains sont décrits par les victimes comme des Arabes. Des enquêtes ont été diligentées dans seulement 17 des 72 cas et ont abouti à neuf arrestations. L'inaction de la police et le manque de confiance qu'elle suscite ont conduit à nombre de cas non signalés et amené les civils à recourir aux dirigeants locaux et communautaires pour régler les problèmes.

13. Les personnes déplacées ont été ciblées dans les 45 infractions commises et qui ont fait six morts, contre 211, qui en ont provoqué 48, au cours de la période précédente. D'autres civils ont été victimes de 73 infractions qui ont causé 10 morts, dont dix cas de meurtre, sept de vol à main armée, quatre de tentative de vol, 22 de coups et blessures et de harcèlement, deux de cambriolage/vol avec effraction, cinq d'enlèvement, 19 de tirs , un d'attaque/embuscade, deux de menace de violence et un de vol de bétail

14. Dans le Darfour-Sud, la visite de M.al-Bashir au Darfour du 19 au 23 septembre a déclenché une vaste manifestation dans le camp de personnes déplacées de Kalma. Le 22 septembre, les forces gouvernementales ont tenté de disperser et d'empêcher les personnes déplacées de tenir un rassemblement public dans le camp de Kalma, ce qui a provoqué des échanges de tirs nourris, qui ont tué cinq personnes et en ont blessé 28 autres, ainsi que deux agents de sécurité. Une équipe médicale de la MINUAD déployée au camp a aidé les autorités locales à soigner les blessés, tout en engageant le Gouvernement de l'État et les dirigeants qui figuraient parmi les personnes déplacées à régler l'affaire par des voies pacifiques.

15. Dans le Darfour-Ouest, les agriculteurs et les personnes déplacées continuent d'être attaqués et harcelés par des éleveurs armés, en particulier dans les localités d'El Geneina et de Masteri. Au Darfour oriental, l'amélioration de la sécurité dans la zone de Labado a incité certains des rapatriés à reprendre possession de leurs terres agricoles qui étaient aux mains des éleveurs, qui en réaction à cela, en sont venus à détruire des cultures et des exploitations agricoles, dont quatre dans la localité de Yassin le 15 août.

16. Lors d'un vol à main armée au Darfour central, le 5 septembre, un groupe d'hommes arabes a tiré sur un groupe de personnes déplacées, faisant un blessé à Wadi Faro, à 20 km à l'ouest de Zalingei. Les 16 et 17 septembre, des nomades arabes ont pénétré dans la ville de Golo et tiré à l'aveuglette, apparemment en représailles à un incident de vol de bétail par des inconnus dans une zone située entre Rockero et Golo. Le marché à Golo a fermé temporairement en raison de la fusillade, même si aucune victime n'a été signalée. Le 29 septembre, un groupe armé de Salamat a attaqué le camp de personnes déplacées de Bindisi, à 25 km à l'ouest de Mukjar, faisant un mort et volé un grand nombre de têtes de bétail. Le 3 octobre, sept hommes armés ont tiré plusieurs coups de feu et volé huit panneaux solaires dans le camp de personnes déplacées de l'est de Thour, à 18 km au sud-est de Nertiti. Le lendemain, six hommes armés sont entrés dans le camp et se sont mis à tirer aveuglément, blessant une personne déplacée. Le 6 octobre, un membre arabe du Comité de coexistence pacifique a annoncé que les personnes déplacées n'étaient pas été autorisés à quitter le camp pour mener des activités de subsistance, en particulier dans les zones à l'ouest de Thour et le lendemain, des hommes armés sont venus se livrer à des tirs aveugles à l'intérieur du camp.

III. Situation politique

17. La situation politique est restée relativement stable, alors que dans le même temps, le processus de paix au Darfour n'a connu que des avancées modestes. Le 20 août, une consultation informelle a été tenue à Berlin avec l'ALS-MM et le MJE afin d'étudier les moyens qui permettraient de relancer le processus de paix. Les deux groupes ont une nouvelle fois refusé que les négociations politiques s'appuient sur le Document de Doha pour la paix au Darfour, expliquant qu'il comportait des lacunes en matière de sécurité, de protection des civils, d'indemnisation, de propriété foncière et de justice. Ils ont également répété qu'ils s'opposaient à la campagne de collecte d'armes menée par le Gouvernement, faisant valoir que les armes des milices tribales ne devraient pas être collectées par d'autres milices telles que les Forces d'appui rapide. Le même jour, le Qatar a répété son attachement à la mise en œuvre du Document de Doha et signé un accord visant à financer, à hauteur de 70 millions de dollars, la construction de deux nouveaux villages modèles dans chaque État du Darfour. Le 11 septembre, lors d'une réunion tenue avec le Président de l'ancienne Autorité régionale pour le Darfour, M.al-Bashir a assuré à celui-ci que des ordres seraient donnés afin que les commissions chargées d'appliquer les dispositions du Document de Doha non encore appliquées soient rapidement constituées et relancées.

18. Le 22 août, les médias ont rapporté que le Président Al-Bashir avait tenu une réunion avec le Premier Ministre tchadien à Khartoum, au cours de laquelle ils avaient notamment parlé de renforcer le contrôle des frontières grâce au maintien de la Force conjointe soudano-tchadienne de surveillance des frontières au Darfour occidental. Le 6 septembre, le Gouverneur du Darfour occidental, des membres du comité de sécurité de l'État et quelques ministres se sont rendus dans la ville d'Adre (Tchad) pour parler des problèmes frontaliers avec leurs homologues tchadiens. Les deux parties auraient accepté de rouvrir la frontière après l'accrochage impliquant les Forces d'appui rapide à Adikong, mentionné plus haut.

19. Le 27 août, une faction dissidente du MJE, dirigée par Abubakar Hamid et Souleyman Jamous, a accepté la proposition de désarmement faite par le Gouvernement. Un point de rassemblement serait désigné dans la zone frontalière entre le Tchad et le Darfour afin que l'opération puisse commencer après la saison des pluies. Les parties ont demandé au Président tchadien Idriss Déby Itno, à la MINUAD et à la communauté internationale de veiller à ce que le désarmement se passe de manière sûre et ordonnée.

20. Le 24 septembre, les États-Unis d'Amérique ont retiré le Soudan d'une liste de six pays à majorité musulmane dont les nationaux faisaient depuis le mois de mars l'objet d'une interdiction de voyager renouvelée. Le 6 octobre, les États-Unis ont dans une déclaration à la presse indiqué que les sanctions économiques imposées au Soudan et au Gouvernement soudanais seraient levées à compter du 12 octobre.

IV. Situation humanitaire

21. Dans l'ensemble, la situation humanitaire est demeurée relativement stable. Il n'y a pas eu de déplacement important au Darfour, bien que des réfugiés du Soudan du Sud aient continué d'arriver au Darfour méridional et au Darfour oriental, quelque 3 5004 290 et 195 ayant respectivement été enregistrés du 1er août au 15 septembre. La propagation des cas de diarrhée aqueuse aiguë et les crues soudaines ont continué de compliquer la situation humanitaire désastreuse au Darfour. En août, les inondations ont touché jusqu'à 1 700 personnes déplacées dans le camp de Zamzam (Darfour septentrional) et 1 600 dans le camp d'Otach (Darfour méridional). Des produits non alimentaires ont été distribués aux personnes touchées dans les deux camps. Les pluies torrentielles ont également touché 380 familles de la localité de Niteiga et 341 dans le camp de déplacés de Sereif (Darfour méridional). Après vérification et évaluation des besoins, des produits non alimentaires ont été fournis aux populations touchées, ainsi que des produits « eau, assainissement et hygiène ».

22. Du 14 juin 2017, date à laquelle le premier cas de diarrhée aqueuse aiguë a été signalé, jusqu'au 11 octobre, 674 cas et 29 décès l'ont été au Darfour septentrional, 775 cas et 43 décès au Darfour oriental, 2 563 cas et 123 décès au Darfour méridional, 680 cas et 20 décès au Darfour occidental, et 747 cas et 25 décès au Darfour central. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni au Ministère de la santé et aux partenaires de la santé des fournitures pour traiter les malades, contrôlé la qualité de l'eau et organisé la lutte contre les vecteurs. Au Darfour oriental, l'OMS a mené 876 campagnes de porte-à-porte pour promouvoir l'hygiène, atteignant 2 876 personnes, et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses interventions, mettant l'accent sur la gestion des cas, leur contrôle, la communication axée sur la prévention, la mobilisation sociale ainsi que le suivi et l'évaluation.

23. Si des interventions humanitaires sont en cours pour répondre aux urgences actuelles, d'importantes lacunes ont été relevées principalement dans la région du Jebel Marra, y compris dans les domaines des services éducatifs ou de la fourniture d'abris d'urgence et de produits non alimentaires. Un certain nombre de familles de trois localités du Jebel Marra dans lesquelles les organisations se sont rendues n'ont toujours pas reçu de produits non alimentaires. Au Darfour central, quelque 5 000 personnes touchées par les inondations attendent encore la livraison d'abris d'urgence et de produits non alimentaires. L'acheminement de l'aide humanitaire a été rendu difficile en raison du mauvais état des routes, endommagées par les fortes pluies.

24. Une mission interinstitutions s'est rendue à Zalingei à la fin du mois d'août dans le but d'engager des consultations avec les autorités du Darfour central et les partenaires humanitaires et les partenaires de développement concernant le profilage des zones de déplacement et de retour.

V. Situation opérationnelle

25. Dans l'ensemble, l'environnement opérationnel a continué de s'améliorer : le nombre des infractions a diminué, tout comme celui des restrictions de mouvement imposées à la MINUAD et au personnel humanitaire.

Attaques et menaces d'attaque

26. Au total, 23infractions ont été signalées, contre 40 au cours de la période précédente, reflet de l'amélioration globale de la situation en matière de sécurité sur le terrain. Le 16 août, des individus non identifiés ont fait irruption dans l'entrepôt du Programme alimentaire mondial (PAM) à Sortoni (Darfour septentrional) et dérobé divers produits alimentaires. Le même jour, à Daeïn (Darfour oriental), des individus non identifiés se sont introduits dans la résidence d'un membre du personnel du PAM recruté sur le plan national et volé des effets personnels, tandis qu'au Darfour occidental, un homme a volé du câble électrique sur la base d'opérations de la MINUAD à Foro Boronga. Arrêté par des membres du personnel de la Mission, il a été remis à la police nationale.

27. Le 17 août, à El-Fasher (Darfour septentrional), trois hommes armés non identifiés ont agressé et blessé deux membres du personnel recruté sur le plan national du PAM qui circulaient à bord d'un véhicule privé et leur ont volé des effets de valeur. L'une des victimes a été conduite à l'hôpital d'El-Fasher dont elle est sortie le jour même, tandis que l'autre a été évacuée vers Khartoum. Le 9 septembre, des individus non identifiés se sont introduits dans le logement d'un conseiller pour les questions de police de la MINUAD, dans le camp géant de l'Opération à Nyala, et ont dérobé des effets personnels. Le même jour, des hommes armés non identifiés ont tiré sur un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national à El-Fasher. Des membres du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national se sont faits voler à El-Fasher les 14 et 19 septembre. Le 28 septembre, lors d'un braquage de véhicule dans le quartier de Borsa, à El-Fasher, quatre hommes ont blessé à l'arme à feu un membre du personnel recruté sur le plan national. Le 30 septembre, des personnes non identifiées sont entrées par effraction dans la résidence d'un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan local à El Geneina et y ont ravi des téléphones portables. Le 7 octobre , un travailleur humanitaire international a été enlevé à El-Fasher, au Darfour septentrional.

28. Au cours de la période considérée, trois cas de piraterie routière ont été signalés. Le 10 août, un véhicule du Fonds des Nations Unies pour la population a été détourné à Nyala (Darfour méridional). Le 14 août, à Kabkabiya (Darfour septentrional), des hommes armés ont détourné une ambulance et volé du matériel médical appartenant à une organisation non gouvernementale locale et le 26 août, à Oum Chalaya (Darfour central), un individu non identifié a détourné le véhicule d'une organisation non gouvernementale locale.

Détention de membres du personnel

29. Pendant la période considérée, trois membres du personnel de la MINUAD ont été arrêtés et placés en détention. Le 23 août, à El-Fasher, la police nationale a arrêté un membre du personnel recruté sur le plan national qui serait impliqué dans un cas de piraterie routière. Le 28 mai, au Darfour oriental, un membre du personnel recruté sur le plan national a été arrêté par le Service national de renseignement et de sécurité qui l'accuse d'avoir tenté de corrompre un fonctionnaire et d'avoir espionné l'État. Condamné pour corruption par le tribunal de Daeïn le 24 août, il a été déclaré innocent

du crime de conspiration contre l'État et condamné à deux ans d'emprisonnement et à une amende de 30 000 livres soudanaises. Selon les observateurs présents, le procès aurait manqué de transparence et n'aurait pas respecté les normes judiciaires internationales. Un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national arrêté à Daeïn le 28 août, pour avoir émis un faux chèque, a été relâché le 31 août. Un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national arrêté par le Service national de renseignement et de sécurité à Nyala le 23 novembre 2016, pour des activités présumées d'espionnage, a été libéré à Khartoum le 31 août. Un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national arrêté le 8 octobre faute d'avoir versé une pension alimentaire à ses enfants à Nyala a été relâché le lendemain. Un autre membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national arrêté à Nyala le 5 octobre pour avoir émis deux faux chèques a été libéré le 12 octobre après avoir payé une amende.

Restrictions d'accès

30. Deux cas de restriction d'accès ont été relevés pendant la période considérée. Le 19 août, un officier du renseignement militaire du Gouvernement a empêché un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national de pénétrer dans le terminal de la Mission à l'aéroport d'El-Fasher, prétextant de prétendues raisons de sécurité. Le 6 septembre, après des discussions avec les autorités soudanaises, le membre du personnel a été autorisé à reprendre ses fonctions à l'aéroport. Le 10 octobre, une patrouille de la MINUAD qui était chargée d'inspecter des projets en cours en divers endroits de la ville de Mournei (Darfour occidental), s'est vue refuser l'accès par des agents du Service national de renseignement et de sécurité et du renseignement militaire affirmant ne pas avoir été informés de la mission.

31. Les mouvements aériens de la MINUAD n'ont fait l'objet d'aucune restriction pendant la période considérée. Cependant, la Mission s'est heurtée de temps à autre à des obstacles bureaucratiques, notamment des retards dans l'approbation des horaires des vols, l'interdiction de vols entre bases d'opérations des différents secteurs, des restrictions concernant les heures de vols et le refus d'utiliser l'aéroport d'El-Obeid (Kordofan septentrional) comme aéroport de dégagement en cas d'urgence. Les Forces armées soudanaises ont embarqué de force le 11 octobre à Golo, dans l'État du Darfour central, deux soldats blessés par balles à bord d'un appareil des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies à destination de Zalingei.

32. Les opérations humanitaires ont continué de se dérouler sans ingérence des autorités publiques, et plusieurs missions ont été menées à bien, notamment dans le Jebel Marra. Du 7 au 20 août, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mené une mission d'enregistrement au Darfour central. Le 10 septembre, une mission d'évaluation interinstitutions a également été menée à Deribat (Darfour méridional). Le PAM a distribué de la nourriture à Golo (Darfour Central), et les autorités locales ont autorisé des vols humanitaires réguliers des Nations Unies à Rockero. Des progrès considérables ont été réalisés dans la délivrance des notifications, des autorisations de voyage, des accords techniques et des visas. Toutefois, d'une façon générale, la nouvelle version des directives humanitaires publiées en 2016 est appliquée de façon inégale. Au Darfour central, l'accès aux zones situées dans la partie est de Nertiti devait faire l'objet d'une autorisation préalable du Gouverneur et du Comité de la sécurité de l'État, et une demande relative à une mission interinstitutions dans l'est de Nertiti, présentée le 29 juillet, est toujours en suspens. Les travailleurs humanitaires ne peuvent toujours pas accéder aux zones du Darfour se trouvant sous le contrôle de l'ALS/AW, y compris Kutrum, Golol et Boldong, les autorités se disant incapables d'assurer leur sécurité.

33. Des travailleurs humanitaires ont également rencontré des difficultés pour obtenir l'autorisation du Service national de renseignement et de sécurité et des agents du renseignement militaire, alors qu'ils avaient l'approbation de la Commission d'aide humanitaire. Par exemple, la mission d'enregistrement réalisée par l'OIM à Ensiro (Darfour septentrional) a été suspendue par le Service national de renseignement et de sécurité, malgré l'autorisation préalable de la Commission d'aide humanitaire. En outre, une mission de l'UNICEF qui devait avoir lieu du 20 au 23 août dans l'est du Jebel Marra a été retardée par le Gouvernement pour des raisons de sécurité.

Visas et formalités douanières

34. Le Gouvernement a délivré 411 visas au personnel de la MINUAD, dont 74 à des membres du personnel militaire, 196 à des membres du personnel de police, 61 à des visiteurs officiels, 58 à des sous-traitants, 14 à des membres du personnel recruté sur le plan international et 8 à des personnes à la charge de ces derniers. Au total, 246 demandes de visa sont restées en attente au-delà du délai habituel de 15 jours, dont certaines depuis janvier 2016. Il s'agit de 42 demandes pour des policiers, 90 pour des sous-traitants, 43 pour des visiteurs officiels, 35 pour des membres du personnel civil, 24 pour des membres du personnel militaire, 11 pour des Volontaires des Nations Unies et 1 pour un consultant. Le taux de vacance de postes à la Section des droits de l'homme reste inchangé à 44 %, tandis que 4 % des 17 % du taux de vacance global pour le personnel civil international de l'Opération s'expliquent par des visas en attente.

35. À Port Soudan, les autorités soudanaises ont dédouané progressivement les cargaisons et les conteneurs de rations alimentaires. Actuellement, 63 cargaisons attendent de l'être, certaines depuis avril 2015. Il s'agit notamment d'un véhicule blindé de transport de troupes, de 10 véhicules, de matériel de communications et de matériel informatique, de groupes électrogènes, de pompes électriques submersibles et des pièces détachées pour véhicules. Les retards ont occasionné des surestaries et des coûts supplémentaires liés à l'inspection et à la réparation du matériel des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. La MINUAD attend toujours de recevoir des informations supplémentaires sur le nouveau système mis en place par le gouvernement en ce qui concerne le certificat d'exonération fiscale pour les marchandises importées en 2016 et 2017.

VI. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Mission

Protection des civils

36. Les équipes de protection intégrée de la MINUAD ont effectué 21 missions au Darfour septentrional, huit au Darfour occidental et deux au Darfour central. Au Darfour septentrional, elles se sont rendues chaque jour au camp de déplacés de Korma et dans les localités environnantes, notamment Koundi, Taouïla, Choba-Ouadi, Hillet Hibrahim, Gozil Neim, Bandago, Basinga, Simayat, Dekere et Kouroula. Elles ont eu des échanges avec les communautés locales et reçu des informations faisant état d'actes de harcèlement et d'intimidation contre les personnes déplacées qui vont ramasser du bois de feu et du fourrage et cultiver des champs. Au Darfour occidental, les équipes ont été informées de problèmes similaires à Habila, Kaneri, Tajouna, Afandi, Almachrouwa, Himmeda, Kamkam, Kourti et Azerni, notamment des agressions physiques dans les zones agricoles, le déni d'accès à la terre, la destruction

de cultures, et la violence contre les femmes et les filles. Au Darfour central, l'équipe s'est rendue à Chaoua, une localité agricole située à 15 km à l'est de Zalingei, en réponse à des informations selon lesquelles les nomades menaçaient la sécurité des agriculteurs.

37. Sur la base d'informations fournies par ces communautés, la MINUAD a classé comme zones sensibles 18 zones agricoles autour de Zalingei, Nertiti, Moukjar et Azoum au Darfour central, bien que l'état des routes pendant la saison des pluies ait rendu difficile l'accès à ces zones. La MINUAD a également intensifié ses patrouilles dans les zones agricoles près de Sortoni, Taouïla, Oum Barou, Changil Tobaya et Saraf Omra au Darfour septentrional.

38. La composante militaire de la MINUAD a effectué au total 10 311 patrouilles, dont 213 patrouilles de longue distance et 1 366 patrouilles de nuit, qui ont abouti à 2 420 visites dans les villages et 1 445 visites dans les camps de déplacés. La composante police de la MINUAD a mené 3 924 patrouilles destinées à établir la confiance dans les camps de déplacés et 2 958 patrouilles pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité, en particulier pour les femmes et les enfants se livrant à des activités de subsistance en dehors de ces camps. En outre, 304 patrouilles conjointes avec 1 176 volontaires de la police de proximité ont été menées dans le cadre d'initiatives de prévention de la criminalité.

39. Le personnel en tenue de la MINUAD a fourni 195 escortes aller-retour pour les partenaires humanitaires à l'appui de l'acheminement de l'aide humanitaire, des évaluations interorganisations et de vérification, la distribution et le contrôle des produits alimentaires et non alimentaires et les activités opérationnelles. En outre, la MINUAD a continué de fournir des escortes quotidiennes aux partenaires humanitaires intervenant dans le cadre de l'initiative en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour assurer le transport de l'eau par camion de Koube au site de collecte pour personnes déplacées à Sortoni au Darfour septentrional, qui accueille plus de 21 500 personnes, ainsi que des escortes armées régulières pour l'acheminement de fournitures humanitaires entre Sortoni et Kabkabiya au Darfour septentrional. En vertu d'arrangements spéciaux avec le Programme alimentaire mondial (PAM), des escortes armées de la MINUAD ont accompagné sept convois logistiques du PAM de 32 camions qui ont livré 629 tonnes de produits alimentaires et non alimentaires au Darfour septentrional et au Darfour méridional. La MINUAD a continué d'assurer la sécurité des entrepôts du PAM dans différents sites, notamment à El Fasher et Sortoni au Darfour septentrional.

40. La MINUAD a organisé six séances de formation sur les droits de l'homme et la prévention de la violence sexuelle et sexiste, la police de proximité et la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 97 personnes déplacées (93 hommes et quatre femmes), ainsi que 13 séances de formation sur la police de proximité, les droits de l'homme et la prévention de violence sexuelle et sexiste et les soins de santé à l'intention de 424 personnes déplacées et volontaires affectés à la police de proximité (247 hommes et 177 femmes). Entre le 13 et le 24 août, 100 agents pénitentiaires nouvellement recrutés ont reçu une formation de deux semaines à El-Fasher (Darfour septentrional) et à Nyala (Darfour méridional), afin de renforcer leurs capacités et favoriser une gestion des prisons fondée sur les droits de l'homme.

41. La MINUAD a continué de suivre avec les autorités judiciaires locales l'état d'avancement des enquêtes, des arrestations et des procès. Outre le procès des suspects accusés du viol de deux enseignantes qui s'est déroulé à Geneina (Darfour occidental), la MINUAD a suivi le procès impliquant deux membres de la milice rizeigat accusés d'avoir tué huit personnes déplacées du camp de Sortoni en mai 2016. En réponse à la situation rare où le Bureau du Procureur spécial pour les crimes commis au Darfour a pris des mesures pour faire en sorte que les milices arabes

répondent de leurs actes, des Rizeigat armés de Sortoni ont bloqué la route reliant Sortoni à Kabkabiya et exigé la libération des deux suspects. La MINUAD fournit un appui au Bureau pour le respect des normes relatives à un procès équitable et prévoit un dispositif logistique pour les témoins de Sortoni qui comparaissent devant le tribunal à El-Fasher.

42. L'appui de la MINUAD a permis au cours de la période considérée de rendre opérationnel un nouveau tribunal polyvalent qui comprend un tribunal de district, un tribunal rural ainsi que des bureaux pour les juges et des centres de détention distincts pour les hommes et les femmes. Sa mise en place permet d'exercer un meilleur contrôle sur les tribunaux ruraux et favorise l'accès de la population à la justice en réduisant les frais de voyage et en permettant de faire plus facilement appel devant le tribunal de district. En outre, du fait du plaidoyer de la MINUAD, le Gouvernement construit à Nyala (Darfour méridional) une prison qui met l'accent sur la réinsertion des détenus ,en conformité avec les normes internationales.

43. Le 16 août, l'ALS/MM a renouvelé son ordre du 17 décembre 2013 interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, la violence sexuelle contre les enfants, l'enlèvement d'enfants, les meurtres et mutilations d'enfants et les attaques visant des écoles et des hôpitaux. Entre le 15 août et le 11 septembre, la MINUAD a effectué 19 missions dans les hôpitaux, les prisons et les camps de personnes déplacées pour assurer le suivi et rendre compte des allégations de graves violations des droits de l'enfant. La Mission a également organisé six séances de formation à l'intention de 481 participants provenant des collectivités locales, des groupes de femmes ainsi que de l'administration pénitentiaire et de la police. En outre, conformément aux résolutions 1261 (1999), 1460 (2003) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUAD a organisé 14 séances de formation à l'intention de 628 soldats de la paix et du personnel associé (87 femmes et 541 hommes) en vue d'accroître la sensibilisation et les connaissances des membres du personnel de la Mission en matière de droits de l'enfant et de protection de l'enfance.

44. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUAD a contribué au lancement de la troisième étape du processus de réintégration concernant 350 ex-combattants démobilisés entre 2014 et 2016. Le 21 août, le programme de réintégration ont commencé pour 200 ex-combattants démobilisés à Zalingei (Darfour central) et 150 ex-combattants à Nyala (Darfour méridional). En outre, la MINUAD a mené à bien 15 projets de stabilisation des communautés, dont trois au Darfour méridional, cinq au Darfour septentrional et sept au Darfour occidental, et a également organisé une formation professionnelle à l'intention de 1 200 jeunes à risque à Chattai et à Boulboul-Dalal Anagara au Darfour méridional, Oum Barou au Darfour septentrional et Thandelti au Darfour occidental.

45. Les équipes de la MINUAD ont effectué des opérations d'évaluation générale des risques liés aux explosifs et de neutralisation des explosifs dans 10 villages dans tout le Darfour, l'accent étant mis en particulier sur le Djebel Marra. En conséquence, 11 zones à risque ont été déminées et 241 pièces de munitions non explosées ont été détruites. Des équipes de déminage ont inspecté quatre bases d'opérations de la MINUAD devant être fermées avant de les remettre au Gouvernement. La MINUAD a également organisé une formation aux dangers des explosifs dans tout le Darfour, dont ont bénéficié 12 389 personnes, notamment 2 003 hommes, 3 314 femmes, 3 790 garçons et 3 282 filles.

Appui au processus de paix au Darfour et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

46. Le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour/Chef de la MINUAD a poursuivi les échanges avec les mouvements non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et le Gouvernement dans le sens de la reprise des pourparlers en vue de la signature d'un accord de cessation des hostilités et des négociations ultérieures. En réponse à la lettre envoyée par le Représentant spécial conjoint le 11 août concernant l'impasse du processus, le Gouvernement a de nouveau insisté sur le fait que le document de Doha devait être la base des négociations, tandis que les non-signataires soutenaient qu'il fallait conclure un accord de cessation des hostilités avant de poursuivre les négociations. Le 30 août, le Premier Ministre et Premier Vice-Président soudanais a réaffirmé la position du Gouvernement lors d'une réunion avec le Représentant spécial conjoint.

47. Le 15 août, la MINUAD a rencontré le Président de la Commission foncière du Darfour, qui a fait un exposé sur l'état d'avancement de la base de données cartographiques sur l'utilisation des terres du Darfour, établie avec l'aide d'un cabinet de conseil allemand. Ces données constitueront la base de la loi foncière. La MINUAD a également rencontré, le 20 août, le Président et le Directeur exécutif de la Commission vérité, justice et réconciliation, qui ont demandé l'appui de l'Opération pour mener des activités de consolidation de la paix dans les zones prioritaires suivantes : a) la localité de Mellit au Darfour septentrional, avec pour cibles les communautés Berti, Zayadiya et Awlad Omran; b) les localités de Koutoum et El Waha toujours au Darfour septentrional, avec pour cibles toutes les communautés de la zone; c) Oum Doukhoun au Darfour central, avec pour cibles les Taicha, les Salamat, les Beni Halba et les Misseriya; d) la zone de Mouli au Darfour occidental, à l'intention des communautés arabe et massalit; et e) Greida au Darfour méridional, avec pour cibles les Massalit, les Rizeigat, les Salamat, les Fallata et les Habbaniya.

Atténuation des violences intercommunautaires

48. En collaboration avec les autorités soudanaises, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, la MINUAD a poursuivi ses efforts pour régler le conflit entre les Fallata et les Salamat au Darfour méridional. Elle a ainsi tenu deux réunions avec les dirigeants communautaires et le Service national de renseignement et de sécurité, les 17 et 21 août. Au Darfour central, deux réunions ont été organisées pour désamorcer les tensions entre les Mahariya et des éléments de l'ALS-AW les 27 et 30 août, auxquelles ont participé des responsables locaux et des membres du comité de coexistence pacifique. De même, au Darfour occidental, le 20 août, la MINUAD a tenu une réunion à Arara dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'accord de paix entre les Najaa et les Aoulad Rachid.

49. La MINUAD a organisé, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, des ateliers sur la coexistence pacifique, le renforcement de la confiance et la prévention et la gestion des conflits au Darfour septentrional du 28 au 30 août et au Darfour méridional les 28 et 29 août, qui ont rassemblé 220 participants, dont 77 femmes, personnes déplacées, jeunes et nomades. Pour atténuer les conflits intercommunautaires saisonniers liés à l'agriculture dans le cadre de la prochaine saison des récoltes, la MINUAD a tenu trois réunions au Darfour septentrional (les 16, 22 et 23 août), deux réunions au Darfour occidental (les 16 et 21 août), une réunion au Darfour méridional (le 15 août), une réunion au Darfour oriental (le 6 septembre) et une réunion à Khartoum (le 15 août). Les réunions ont permis de rassembler les diverses parties prenantes, notamment des représentants des

administrations autochtones, des commissaires, des autorités locales et des dirigeants communautaires, des représentants de comités de coexistence pacifique et de protection de l'agriculture, des personnes déplacées, des agriculteurs et des éleveurs nomades.

VII. État d'avancement de l'application des recommandations issues du rapport stratégique sur l'examen stratégique

50. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, la MINUAD a poursuivi la mise en œuvre de la première phase de sa restructuration, qui consiste notamment à fermer 11 bases d'opérations et à réduire l'effectif autorisé à 11 395 militaires et 2 888 policiers. Au 15 octobre, six bases d'opérations avaient été fermées (Mouhajiriya dans le Darfour oriental, Edd el-Foursan et Toulous dans le Darfour méridional, et Maliha, Mellit et Oum Kaddada dans le Darfour septentrional) et la fermeture de quatre bases d'opérations supplémentaires devrait débuter au cours de la seconde moitié du mois d'octobre. L'unité militaire a transféré la base d'opérations de Chaïriya, dans le Darfour oriental, à l'unité de police constituée de la MINUAD.

51. Deux des trois bataillons qui doivent être retirés pendant la première phase ont été rapatriés, exception faite de leur matériel et de leurs détachements arrières, et le retrait du troisième bataillon devrait débuter le 16 octobre 2017. En outre, deux unités de police constituées ont été rapatriées fin septembre et des policiers hors unités constituées ont été transférés vers les bases d'opérations encore ouvertes.

Groupement tactique du Jebel Marra

52. La mise sur pied du Groupement tactique du Jebel Marra est en bonne voie. Neuf bases d'opérations existantes, dans les États du Darfour central, du Darfour septentrional et du Darfour méridional, ont réorienté leurs activités et visent maintenant à répondre aux besoins humanitaires de la population locale, tandis que des discussions prometteuses ont été menées avec le Gouvernement soudanais à Khartoum et avec le gouvernement local au sujet de la création de la base opérationnelle temporaire à Golo. Faisant suite à la réunion fructueuse du mécanisme tripartite à New York, le 22 septembre, et de la rencontre entre le Représentant spécial conjoint et le Gouverneur de l'État du Darfour central, le 7 octobre, des dispositions techniques sont prises pour préparer le terrain où s'installera la MINUAD à Golo. Par ailleurs, la Mission est en train d'élaborer une stratégie de protection adaptée pour le Jebel Marra et de prendre les dernières dispositions en vue de l'installation du quartier général du Groupement tactique du Jebel Marra.

Examen des besoins en personnel civil

53. L'examen des besoins en personnel civil de la MINUAD, qui avait été mené en août en vue d'adapter la dotation en effectifs civils après le retrait des agents en tenue, est terminé. L'élaboration des recommandations de l'examen est presque terminée et la MINUAD a déjà recommandé la suppression de 562 postes ces 12 prochains mois, en deux temps, ce dont il sera tenu compte dans le budget révisé 2017/18.

Stratégie conjointe de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le financement de la pérennisation de la paix au Darfour

54. Lors d'une réunion à Khartoum le 26 septembre, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis la dernière main au Cadre stratégique intégré pour 2017-2019. Axée sur l'état de droit et les droits de l'homme, les solutions durables aux situations de déplacement et le renforcement des capacités en matière de sécurité humaine, la stratégie définit un cadre commun qui garantira la cohérence et la complémentarité des activités menées en la matière, en tenant compte de l'avantage relatif de chacun et du principe de la répartition des tâches. Une stratégie conjointe de financement de la mise en œuvre du cadre stratégique intégré est en cours d'élaboration. Elle vise à arrêter des mesures garantissant la participation et l'adhésion des autorités, une meilleure définition des zones prioritaires et de l'ordre de succession des activités, et l'engagement d'un dialogue avec une grande variété de partenaires en vue de mobiliser les ressources nécessaires à une paix durable au Darfour.

VIII. Aspects financiers

55. Par sa résolution 71/310 du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, au titre de l'Opération pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant maximum de 486 millions de dollars.

56. Au 10 octobre 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD s'établissait à 141 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 400,3 millions de dollars.

57. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 août 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2017, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations

58. L'instauration d'une paix globale au Darfour au moyen d'un règlement politique négocié n'est toujours qu'un espoir lointain. Les parties prétendent vouloir poursuivre les négociations, mais elles fixent des conditions qui freinent les pourparlers. J'engage vivement le Gouvernement soudanais et les différents mouvements à continuer de respecter les cessez-le-feu qu'ils ont unilatéralement acceptés et à reprendre les pourparlers en vue de parvenir à un accord sur la cessation des hostilités. À cet égard, je salue les efforts que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine déploie sans relâche, sous la direction de l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki et avec l'appui du Représentant spécial conjoint, pour amener les parties à la table des négociations. Je demande instamment aux parties de coopérer avec la Mission de médiation en vue de trouver des solutions durables à la crise.

59. Le désarmement de la population civile et des milices est certes une des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et une condition préalable à l'instauration d'une paix durable, mais en l'absence d'un consensus plus général sur la voie à suivre pour mettre un terme au conflit, la campagne de collecte d'armes lancée par le Gouvernement risque de diviser encore plus la société, même si elle a le

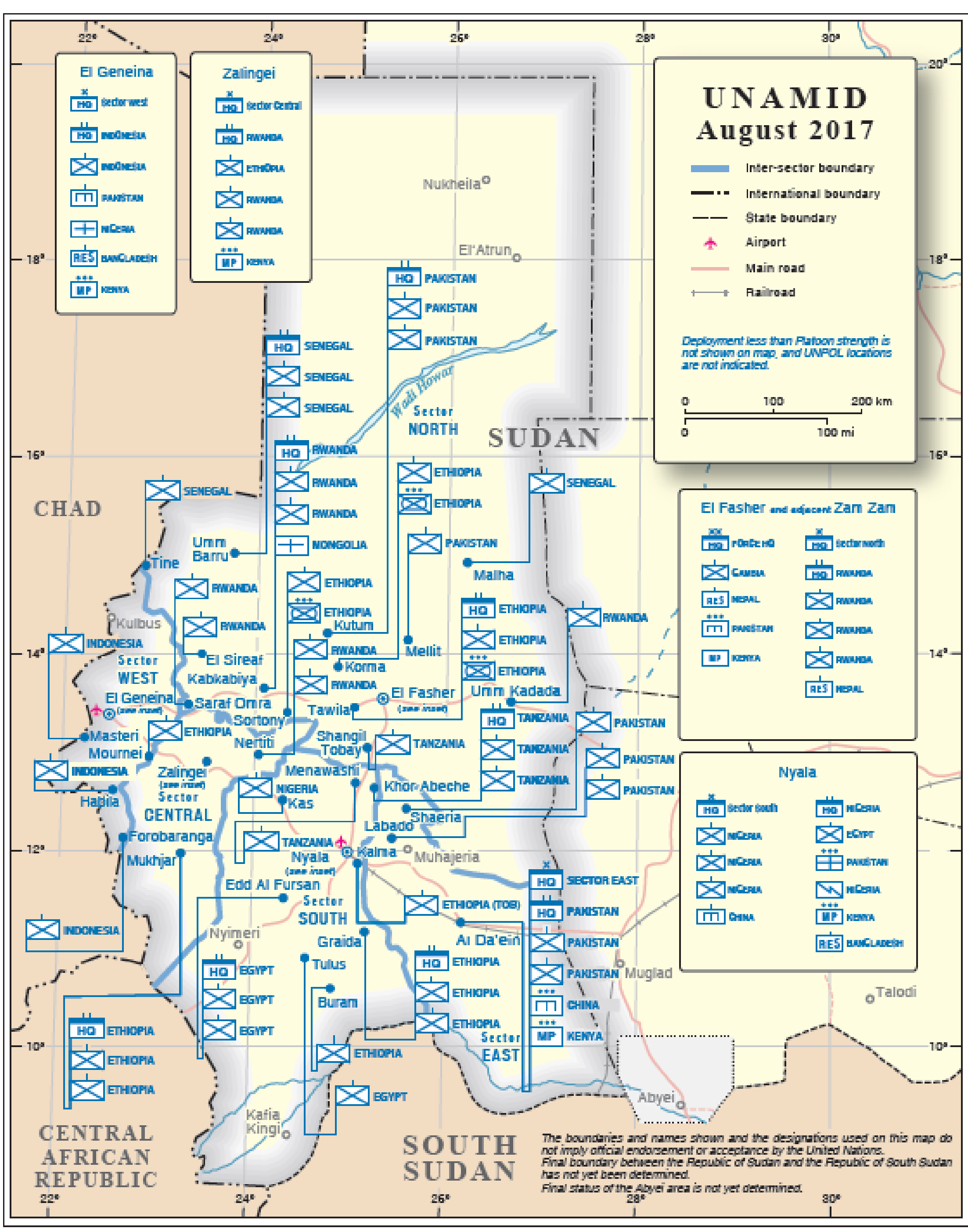
mérite de limiter la circulation des armes qui alimentent la violence. Au vu de l'évolution observée jusqu'ici, cette démarche semble avoir eu des résultats variables dans les différents États du Darfour et avoir provoqué des réactions mitigées qui, si elles ne sont pas gérées correctement, pourraient avoir des conséquences imprévues sur le plan politique. De plus, la question des milices doit être traitée dans le cadre d'une réforme plus générale du secteur de la sécurité et au moyen d'investissements adéquats dans de nouveaux moyens d'existence.

60. Conformément aux décisions du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la MINUAD a fait des progrès en ce qui concerne sa restructuration. Je remercie le Gouvernement, qui a apporté son concours et son appui au rapatriement du personnel en tenue et à la fermeture des bases d'opérations, et demande de mener à bien les préparatifs de l'installation de la base opérationnelle temporaire à Golo. Je me réjouis des progrès accomplis globalement dans la délivrance de visas et la libération de conteneurs, et demande au Gouvernement de lever tous les obstacles restants, notamment en ce qui concerne les demandes de visa, le dédouanement de marchandises et les certificats d'exonération fiscale, conformément à l'Accord sur le statut des forces.

61. Il est de la responsabilité du Gouvernement, du système des Nations Unies et des parties prenantes locales au Darfour de faire en sorte que le retrait de la MINUAD s'accompagne d'une stabilisation de la situation. Avec l'Union africaine, le Secrétariat a commencé à préparer l'examen à mi-parcours de la restructuration d'ici à la fin de 2017, comme le Conseil de sécurité l'a demandé.

62. En conclusion, je voudrais remercier le Représentant spécial conjoint, Jeremiah Nyamane Kingsley Mamabolo, ainsi que tous les membres du personnel de la MINUAD, de l'ONU et des organismes humanitaires, qui continuent d'œuvrer sans relâche afin d'améliorer les conditions d'existence des habitants du Darfour. Je tiens à féliciter mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents sud-africain, Thabo Mbeki et nigérian, Abdulsalami Abubakar, tous deux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour les efforts remarquables qu'ils accomplissent en vue de régler le conflit au Darfour.

Carte


UNAMID
August 2017
Inter-sector boundary
International boundary
State boundary
Airport
Main road
Railroad
Deployment less than Platoon strength is not shown on map, and UNPOL locations are not indicated.
0 100 200 km
0 100 mi
El Geneina
Zalingei
El Fasher and adjacent Zam Zam
Nyala
SUDAN
CHAD
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
Sector NORTH
Sector WEST
Sector CENTRAL
Sector SOUTH
Sector EAST
Wadi Howar
Nukheila
El'Atrun
Umm Barru
Tine
Kulbus
El Sireaf
Kabkabiya
Kutum
Korma
Mellit
Malha
El Fasher
Umm Kadada
Saraf Omra
Sortony
Tawila
Masteri
Mournei
Nertiti
Shangil Tobay
Zalingei
Menawashi
Habila
Kas
Khor Abeche
Forobaranga
Labado
Shaeria
Mukhjar
Nyala
Kalma
Muhajeria
Edd Al Fursan
Nyimeri
Graida
Al Da'ein
Tulus
Buram
Muglad
Talodi
Abyei
Kafia Kingi
SENEGAL
RWANDA
MONGOLIA
ETHIOPIA
PAKISTAN
INDONESIA
TANZANIA
NIGERIA
EGYPT
CHINA
KENYA
SECTOR EAST
ETHIOPIA (TOB)
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
Final status of the Abyei area is not yet determined.
Map No. 4327 Rev. 29 UNITED NATIONS
August 2017 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)